

Tour du Grand Coin



Une randonnée proposée par raoul74

Randonnée de deux jours avec bivouac autour du Grand Coin au-dessus de Saint-Jean-de-Maurienne.
Elle permet de découvrir un milieu méconnu et peu fréquenté à la limite du parc de la Vanoise.



Trace n° 331363

Durée	2 jours	Difficulté	Difficile
Distance	22,67 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	1 984 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	1 983 m	Commune	Pontamafrey-Montpascal (73300)
Point haut	2 695 m	Régions	Alpes, Vanoise, Vallée de la Maurienne
Point bas	1 331 m		

Randonnée étape par étape

Cette randonnée se fait sur plusieurs jours, voici le détail de chacun.

Montpascal - Valbuche

Première journée d'une randonnée sur deux jours en Maurienne avec bivouac.

Randonnée effectuée en 2016 avec une pause au Col de la Baisse, une autre au-dessus du Chalet des Brunes et une dernière au Chalet du Tovet.

Nota : Le tracé indiqué est celui issu de ma montre GPS que je n'ai jamais mise en pause ce qui explique les boucles à certains endroits.

Valbuche - Montpascal

Deuxième journée d'une randonnée sur deux jours en Maurienne avec bivouac.

Informations pratiques

On trouve de l'eau régulièrement dans les rivières traversées et au niveau du Chalet de l'Alpetaz (Jour 1) avec l'eau issue de la source captée. Cependant on trouve des moutons régulièrement, il convient donc de prendre soin de s'assurer que l'eau n'ait pas pu être souillée.

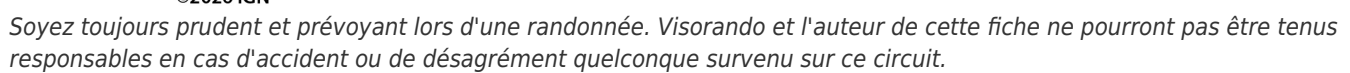
La randonnée prévoit un bivouac à 2200 m, il est donc nécessaire de partir avec du matériel adapté pour passer une nuit à cette altitude.

La randonnée nécessite une bonne expérience de la montagne et de bonnes compétences d'orientation. Une partie du parcours s'effectue sur des sentiers très peu pratiqués qui se limitent à une trace d'herbe aplatie. Il arrive qu'ils disparaissent complètement. La signalisation est quasi-inexistante sur la grande majorité du tracé.

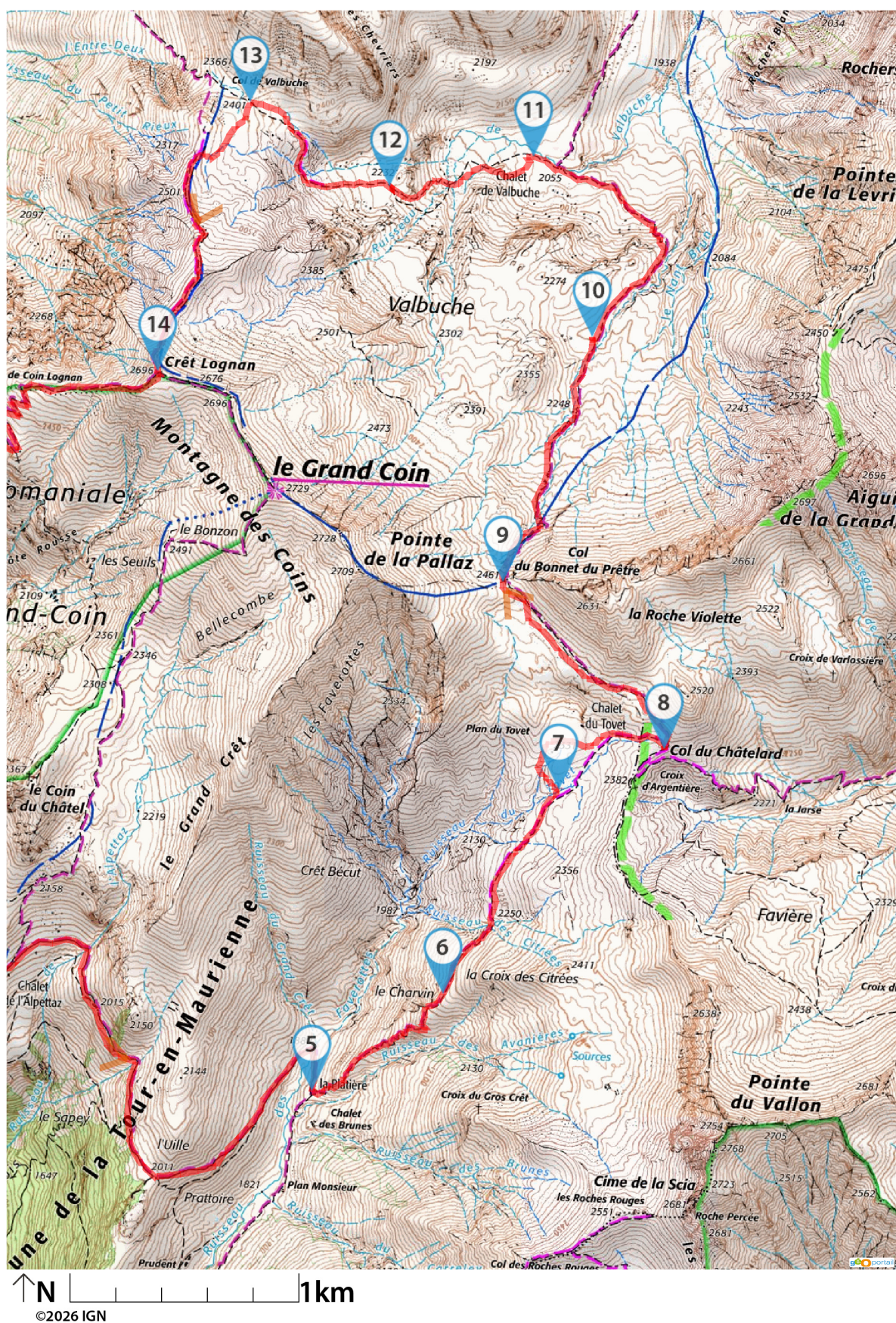
La carte est donc indispensable. Une boussole aussi afin de s'orienter en cas de brouillard.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-tour-du-grand-coin/>

Copie, vente et diffusion interdites - BtfRSDId



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

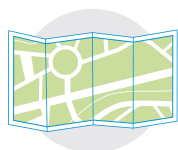
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



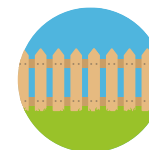
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



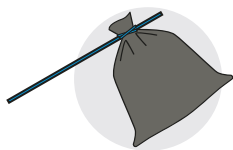
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.